

# ARRETE TEMPORAIRE



41/2026  
**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**COMMUNE DE SAINT-AIGNAN**

**Objet : Rue Barrée – Rue Rouget de Lisle**  
**Réglementation de circulation et stationnement**

Le Maire de SAINT-AIGNAN,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,  
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié et complété relatif à la signalisation routière,  
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – Livre I – 1<sup>ère</sup> et 8<sup>ème</sup> parties,  
Vu la demande de Mme Charlotte Herpin représentant l'entreprise ARCAS-SAS en date du mardi 3 février 2026,  
Considérant qu'il est nécessaire de réglementer la circulation **rue Rouget de Lisle** dans le cadre du déménagement d'un local commercial,

## ARRETE

**ARTICLE 1** : Afin de permettre le bon déroulement du déménagement au niveau du **10 rue de la Paix**, Mme Charlotte Herpin est autorisée à stationner un camion de 12 tonnes au niveau du **10 rue Rouget de Lisle**,

**La rue Rouget de Lisle sera donc fermée à la circulation du numéro 10 au numéro 14 le :**

- **Mardi 17 février 2026 de 9h00 à 17h00**

L'accès à la rue de la paix devra rester dégagée.

**ARTICLE 2** : La signalisation réglementaire se rapportant au stationnement sera mise en place par le demandeur.

Elle devra être adaptée en permanence à la nature des dangers et à l'importance des contraintes qui la justifient.

**ARTICLE 3** : Dans la mesure où l'avancement du déménagement le permettra, le stationnement pourra être libéré sans préavis.

**ARTICLE 4** : Tous les agents de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont l'ampliation sera adressée à :

- Le Commandant de Brigade de Gendarmerie de SAINT-AIGNAN
- Le Lieutenant Chef du Centre de Secours des Trois Provinces
- L'Agent de Surveillance de la Voie Publique
- Le Responsable des Services Techniques Municipaux
- La Responsable en charge de la Communication de la Mairie de SAINT AIGNAN
- Mme Charlotte Herpin

Fait à Saint-Aignan, le 6 février 2026  
M. Le Maire,

  
  
Eric CARNAT